



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
HAUTS DE FRANCE - NORMANDIE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Le 15/05/2022

Y a-t-il une tenue vestimentaire obligatoire à l'EFS ?

La réponse à cette question récurrente est **NON**, la seule obligation pour le personnel est le port des Equipements de Protection Individuel (EPI) obligatoire.

Les chauffeurs peuvent, par exemple, aller en collecte mobile en bermuda, votre encadrement ne peut en aucun cas s'y opposer !

En cas de difficultés rapprochez-vous des représentants CFDT !

Contacts : Sophie Moimba (06 23 49 08 11) Bertrand Auger (06 85 49 01 94)
Délégués syndicaux régionaux CFDT.

VOS ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

